



Victime du voisinage par plaintes et faux t

Par **manathane**, le **14/05/2015** à **08:17**

Bonjour,

Je suis victime de certaines personnes de mon voisinage depuis juillet 2013. De multiples plaintes ont été déposées à mon encontre et contre mon fils de 12 ans 1/2.

J'ai été condamné en février 2014 à verser à ma voisine, qui est secrétaire juridique (sa patronne est son avocate) 900 € pour avoir, soit disant, rayé son véhicule (les témoins sont les autres voisins contre moi). Ils ont été déboutés de leur 2e plainte (j'aurais cassé les carreaux de leur cuisine) car aucun témoin. Le tribunal a donc été indulgent avec moi car, en plus, mon casier judiciaire est vierge. Mais ce jour là, donc le 4 avril 2014, j'ai déposé plainte car ils m'avaient agressés chez moi en présence de mon fils (lui : 1 jour ITT, moi : 3 jours ITT). Ma plainte est toujours en enquête, mon avocat a demandé au Parquet, en mars 2015, de la faire ressortir (aucune nouvelle).

Le 24 avril 2015, mon voisin m'accuse de l'avoir renversé avec mon véhicule et il y aurait 3 témoins. J'ai donc été convoqué au service du Gage, le 12 mai 2015 à 9 heures 19 et placé en garde à vue, assisté de mon avocat. Nous avons fournis une vidéo prouvant que mes voisins ont menti, reconnue victime pour cette plainte, je suis sortie à 18 h de garde à vue, avec, en lot de consolation, une convocation pour mon fils mineur pour menaces de mort réitérées le 2 juin 2015. Si je n'avais pas prouvé mon innocence grâce à ma vidéosurveillance, toutes les plaintes à mon encontre étaient ajoutées à celle-ci. Bonjour l'angoisse pour moi. Bref, des que mes voisins déposent plaintes elles sont validées, mes une des miennes pour vandalisme sur mon véhicules est classée sans que l'on m'en ait fait part par courrier. La deuxième est en enquête depuis avril 2014.

Je voudrais savoir pourquoi je n'ai pas autant de droit que mes voisins ? Et que risque-t'il de se passer du fait que nous nous réservons le droit de déposer plainte pour dénonciations calomnieuses ? Le policier m'a dit qu'ils allaient entendre mes voisins de nouveau et leur

montrer la vidéo, c'est tout ? Ils veulent que je leur remette mon disque dur de la vidéo, je préfère la remettre à mon avocat (par mesure de sécurité, car c'est l'unique preuve des mensonges). Que risque mon fils pour les soit disant menaces de mort réitérées qui sont des mensonges ? Je suis une maman vivant seule avec mon fils mineur, j'ai foi en la justice, mais j'avoue que je me sens complètement perdue, d'autant plus que j'en suis à environ 3.000 € d'honoraires d'avocat, sans compter sa présence lors de ma garde à vue et celle du 2 juin 2015 pour mon fils.

Merci de me répondre, j'ai besoin d'y voir plus clair.

A bientôt.